

MAIRIE DE CHATEAU L'HERMITAGE

PROCES VERBAL du Conseil municipal du mardi 02 avril 2019

N° 48/2019

Les membres du Conseil Municipal de Château l'Hermitage, dûment convoqués en date du 25 mars 2019, se sont réunis le mardi 02 avril 2019, à 18h00, sous la présidence de Jean-Luc Lorient, maire.

A l'ordre du jour sont inscrits les points suivants :

- 1- Vote du budget « principal » 2019
- 2- Vote du taux des taxes d'imposition locale 2019
- 3- Vote du budget « assainissement » 2019
- Questions diverses

Sur les 11 conseillers en exercice, 7 sont présents. Il s'agit de :

Mesdames Katia Feufeu, Elisabeth Houvrard, Monique Rousseau
Messieurs Jean-Luc Lorient, Jean-Didier Dirdin, Pascal Bourdet,
Mark Ferron arrive à 19h40

Absentes excusées : Nadine Sepré donne pouvoir à Mme Katia Feufeu,
Mme Danielle Petit donne pouvoir à Mme Monique Rousseau

Absent excusé : M. Antoine Meyza

Absente : Mme Nathalie Dargier

Mme Monique Rousseau, volontaire, est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :

- 4 - Délibération suite à 3 demandes de subventions
- 5 - Délibération pour délégation d'attributions du conseil municipal au Maire
- 6 - Adhésion au Club climat du Pays Vallée du Loir et désignation d'un représentant.

Le Conseil municipal, par 8 voix pour, valide l'inscription de ces 3 points à l'ordre du jour.

1- Budget « principal » :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le budget « principal » 2019. Il s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement, en recettes et dépenses : 327 217,69 €
- Section d'investissement, en recettes et dépenses : 148 791,70€ €

Le Conseil municipal, par 9 voix pour, approuve le budget « principal » 2019.

2- Le Conseil municipal, sur proposition du maire, décide par 9 voix pour, de maintenir le taux des taxes au niveau du taux de l'année 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation : 19,32 %
- Taxe sur le foncier bâti : 13,29 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 30,30 %

3 - Budget « assainissement » :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le budget « assainissement » 2019.

Il s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement, en recettes et dépenses : 10 559,83 €

- Section d'investissement, en recettes et dépenses : 5 475,41 €

Le Conseil municipal, par 9 voix pour, approuve le budget « assainissement » 2019.

4- Subventions aux associations

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des demandes de subventions suivantes. Il précise que le budget comporte une ligne « subventions non affectées » pour un montant de 660 €:

- Association des Amis de l'Abbaye – 250€

- La Cabriole – 140€

- Ma Vie de Château – 270€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte par 9 voix pour

5- Délégation du conseil municipal au Maire

Le conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions énumérées à l'article L2122-22 du CGCT.

Afin de compléter la délibération n°244 du 03 juillet 2018, le Conseil municipal décide de donner au maire les délégations suivantes :

- Passer tout contrat d'assurance.

- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 7 000€ maximum.

- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 7 000€.

- Recruter du personnel titulaire, contractuel ou temporaire et renouveler les contrats de travail pour assurer le bon fonctionnement et la continuité du service.

6- Adhésion au Club Climat du PETR Pays Vallée du Loir

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la sollicitation du PETR Pays Vallée du Loir (transmise par mail à chaque conseiller), pour une adhésion au Club Climat, crée dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Vallée du Loir, et la désignation d'un élu référent qui sera en charge de promouvoir les actions du Club au sein de la commune et d'identifier les acteurs à intégrer dans la démarche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 9 voix pour, approuve l'adhésion au Club Climat du Pays Vallée du Loir et désigne Mme Monique Rousseau en tant qu' élu référent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

La secrétaire de séance,

Monique Rousseau



Le Maire,

Jean-Luc Lorient


